



Canadian Grain
Commission



CANADIAN
SEED
INSTITUTE



CSGA
Canadian Seed
Growers' Association

L'ASSURANCE QUALITÉ

du soya de qualité
alimentaire au Canada

SOY
CANADA

TIRER PARTI DE LA RÉPUTATION DU CANADA COMME FOURNISSEUR FIABLE DE SOJA

Le Canada a acquis une réputation enviable comme fournisseur parmi les plus fiables au monde de soja alimentaire non-OGM. Les régulateurs, les producteurs, les transformateurs et les exportateurs canadiens ont su gagner la confiance des acheteurs les plus exigeants.

Deux importants programmes d'assurance de la qualité ont permis à l'industrie canadienne du soja de tirer parti de ces points forts :

- **Le Système canadien de certification des semences**, qui garantit la pureté variétale des graines utilisées pour cultiver le soja non-OGM au Canada et
- **Le Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS)**, un service d'assurance qualité payant qui propose des mesures de maîtrise complète du processus, des audits et la traçabilité depuis le port en remontant jusqu'au producteur et au fournisseur de semences.

Ces deux systèmes sont des programmes nationaux, approuvés et appliqués par le gouvernement fédéral du Canada, l'industrie de la production de semences et la chaîne de valeur du soja. Grâce à la portée nationale et au soutien fournis par ces systèmes, les acheteurs peuvent compter sur une approche cohérente au chapitre de l'assurance de la qualité, et sur la souplesse requise pour répondre aux attentes particulières de chaque client.

L'assurance de la qualité est renforcée par un soutien à la grandeur de l'industrie en faveur de l'amélioration continue et de l'augmentation de l'offre canadienne de denrées alimentaires non-OGM. Des investissements à long terme aident à maintenir l'industrie canadienne du soja à l'avant-garde de la sélection variétale et des pratiques agronomiques, en réponse aux attentes des acheteurs internationaux de soja.

Partenaires en assurance qualité

L'approche du Canada combine les atouts d'une réglementation publique, de l'industrie des semences et de l'ensemble de la chaîne de mise en valeur du soja. Chacun de ces partenaires contribue de manière déterminante au maintien de l'intégrité et de la fiabilité des programmes canadiens d'assurance de la qualité :

L'association nationale de l'industrie du soja, **Soy Canada**, sert de tête de pont entre les organismes de réglementation et les producteurs canadiens de soja, les entreprises de développement de semences, les exportateurs et les transformateurs. Soy Canada recommande les spécifications attendues du soja pour obtenir la certification SCRS, ainsi que les pratiques à adopter pour respecter ces normes. Soy Canada travaille également avec les organismes de réglementation et l'industrie pour bâtir un consensus autour des améliorations continues apportées au SCRS.

La Commission canadienne des grains (CCG) est chargée de certifier la qualité et la quantité de toutes les exportations maritimes de céréales et de graines oléagineuses canadiennes en vrac. La CCG fournit des services d'inspection et de classement depuis plus d'un siècle, et aujourd'hui, cet organisme gouvernemental des plus respectés supervise également le système canadien de reconnaissance de la ségrégation. Dans ce rôle, la CCG approuve la norme de contrôle de la transformation, accrédite les vérificateurs, examine les rapports d'audit, décide si le programme de préservation d'identité de chaque entreprise répond aux exigences du SCRS et délivre les certifications.

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) supervise la certification des cultures destinées à produire des semences pédigrées. L'ACPS fixe des normes de pureté variétale et s'assure que les cultures semencières les respectent.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est l'organisme de réglementation chargé de la certification des semences. Dans ce rôle, l'ACIA est responsable de l'enregistrement des établissements de production de semences, de l'octroi des licences d'échantillonnage et de l'accréditation des laboratoires d'analyse des semences.

L'Institut canadien des semences (ICS) est l'organisation à but non lucratif établie par l'industrie canadienne des semences pour offrir des programmes cohérents et économiques de surveillance et d'assurance de la qualité pour la certification des semences. En tant qu'organisme vérificateur accrédité du SCRS, l'ICS met son expertise à contribution dans l'élaboration de normes et l'évaluation de la conformité aux programmes canadiens d'assurance de la qualité pour le soja.

Certification canadienne des semences et SCRS

La certification contribue à renforcer l'assurance de la qualité et la commercialisation de quatre façons :

1. **En assurant l'identité variétale** grâce à l'utilisation de semences certifiées
2. **En appliquant des mesures de maîtrise des procédés vérifiées** par des auditeurs agréés par la CCG
3. **En consignant les renseignements** requis à l'appui de l'étiquetage exact des semences et de la différenciation des produits sur le marché
4. **En délivrant le certificat servant** à vérifier que le processus de reconnaissance de l'identité variétale des entreprises agit comme il se doit et répond à la norme de la CCG



SYSTÈME CANADIEN DE CERTIFICATION DES SEMENCES

Premier lien dans la chaîne d'assurance qualité

Pour obtenir la certification SCRS, le soja non-OGM de grade alimentaire doivent être cultivé à partir de semences qui ont été produites et vérifiées grâce aux mesures de contrôle rigoureuses et multi-étapes de la qualité du système canadien de certification des semences.

Le Canada utilise une méthode reconnue internationalement, fondée sur la traçabilité, pour la multiplication des semences issues d'une variété mise au point grâce aux programmes publics et privés de sélection variétale. Cette approche planifiée et disciplinée garantit la pureté variétale et la qualité des semences tout au long du processus de multiplication.

Le système canadien repose sur le procédé de l'association des organismes officiels de certification des semences (AOSCA) pour la production de semences au Canada. Ce procédé repose sur le contrôle des documents ISO, les principes HACCP ainsi que des normes, des procédures d'inspection et des ressources officiellement reconnues.

De strictes mesures de contrôle permettent de prévenir la contamination à toutes les étapes du semis à la transformation et à la manutention. En outre, les méthodes de gestion de la qualité permettent d'éviter la présence de mauvaises herbes et de maladies dans les semences et assurent la viabilité des semences et le respect des normes de classement.

Les inspections par des fournisseurs indépendants, au champ et dans l'usine de conditionnement des semences, permettent de vérifier que tous les procédés sont systématiquement suivis. Ces mesures de contrôle sont renforcées par des analyses de semences qui confirment la qualité, l'origine, l'uniformité et la pureté des graines.

Les strictes normes en vigueur au Canada pour les semences certifiées offrent de nombreux avantages concrets autant

à l'acheteur qu'au vendeur, notamment l'exactitude des renseignements sur l'étiquette et une déclaration écrite attestant que les exigences en matière de ségrégation et de confinement ont été respectées dans le cadre d'un système de gestion de la qualité vérifié et documenté.

Surveillance exercée par le gouvernement et l'industrie

L'industrie canadienne des semences est régie par la législation canadienne en vertu de la *Loi sur les semences* et des règlements qui en découlent.

Cette loi désigne l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) comme organisme de réglementation chargé de la certification des semences. L'ACIA enregistre les établissements de semences, accorde des permis d'échantillonnage et accrédite les laboratoires d'analyse de semences, en collaboration avec l'Institut canadien des semences.

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) est désignée comme l'organisme de réglementation chargé de l'établissement des normes de pureté variétale et de la certification des semences pédigrées. L'ACPS élabore des règles agronomiques pour les cultures de semences certifiées, notamment des normes au sujet de l'origine des semences, des mesures de confinement, de la propreté des champs, de la rotation des cultures et des inspections officielles.

Cinq générations de semences



Une fois qu'une nouvelle variété de semences est homologuée, à l'issue du programme de sélection végétale, il faut produire les générations subséquentes de semences pour en avoir suffisamment sur le marché. La semence de classe Sélectionneur sert à produire de la semence Sélect, laquelle est ensuite propagée pour donner la semence de Fondation. La semence Enregistrée, marquée à l'aide d'une étiquette violette, provient de la semence de Fondation. La semence Enregistrée sert ensuite à cultiver la semence Certifiée, marquée d'une étiquette bleue.

POINTS DE CONTRÔLE	SEMIS ET CERTIFICATION DE LA CULTURE SEMENCIÈRE	RÉCOLTE, MANUTENTION ET TRANSPORT	TRANSFORMATION	ÉCHANTILLONNAGE, ANALYSE ET CLASSEMENT	ÉTIQUETAGE
CONDITIONS DE CERTIFICATION DES SEMENCES	<p>Les stocks admissibles de semences enregistrées doivent être semés par le producteur.</p> <p>L'ACPS délivre un certificat de culture semencière uniquement si la culture présente une pureté variétale suffisante.</p>	<p>Des mesures sont prises à la moisson et au transport pour empêcher la contamination de la récolte de semences par des variétés indésirables. La norme de qualité du programme de semences de l'ICS définit les conditions de transformation, de stockage, de conditionnement, de conservation et de livraison des semences, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes de gestion des lots de semences • L'emploi de matériau d'emballage propre et sain • Des procédures de contrôle phytosanitaire pour tous les conteneurs d'expédition, et l'équipement et les véhicules de manutention et de transport • L'étiquetage des semences destinées à être transportées d'un endroit à l'autre. 	<p>Une fois que l'ACPS certifie les semences, la graine pédigrée doit être traitée dans un des établissements agréés par l'ACIA.</p> <p>Ces installations doivent posséder les manuels et appliquer les systèmes d'assurance de la qualité couvrant l'ensemble de leurs activités.</p>	<p>Les échantillons sont soumis à des tests de pureté mécanique, de germination et d'autres traits de qualité, puis évalués par le personnel qualifié des laboratoires accrédités par l'ACIA.</p>	<p>L'étiquetage est effectué par les installations enregistrées par l'ACIA, qui appliquent une méthode vérifiée de gestion de la qualité.</p>
VÉRIFICATIONS	<p>Les inspections menées par l'ACIA ou par des inspecteurs privés agréés permettent d'assurer le maintien de la pureté variétale.</p>	<p>Les procédures sont documentées, surveillées et vérifiées par des tiers.</p>	<p>Les méthodes de gestion de la qualité sont régulièrement vérifiées par les auditeurs certifiés ISO de l'ICS.</p>		



SYSTÈME CANADIEN DE RECONNAISSANCE DE LA SÉGRÉGATION

Le processus d'assurance de la qualité le plus intégré au monde

Le Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS) permet de surveiller la production et le traitement des graines de soja non-OGM à chaque étape, et d'assurer que les spécifications exigées par le client soient respectées, cargaison après cargaison.

Des contrôles de qualité complets, du semis jusqu'au port

Pour être considéré aux fins du SCRS, le soja doit provenir de semences certifiées produites selon les strictes normes

du Système canadien de certification des semences. Les mesures de contrôle se succèdent aux étapes de la production, de la manutention et du classement des graines de soja SCRS, jusqu'au chargement de la marchandise dans des conteneurs destinés à l'expédition internationale.

Des données détaillées sont conservées à chaque point de contrôle, puis vérifiées par des auditeurs agréés de l'Institut canadien des semences. Une attention particulière est accordée aux mesures de contrôle dont les tests analytiques ont démontré qu'elles offraient le meilleur moyen de respecter les spécifications du client. Le résultat est une piste retraçable de vérification cohérente et économique, qui assure la pureté variétale et la gestion minutieuse de toutes les étapes de la production.

Comment fonctionne le SCRS

Le SCRS est un programme national à participation facultative auquel adhèrent toutes les mailles de la chaîne de production.

Pour obtenir la certification SCRS, l'entreprise doit avoir en place une méthode de gestion de la qualité comprenant des processus validés adaptés aux exigences de chaque contrat. L'acheteur précise ce qu'il souhaite recevoir, notamment concernant la variété de semences, les méthodes culturales,

SCRS : À LA FERME

Les graines de soja SCRS sont généralement produites sous contrat et livrées à des silos-élévateurs selon les spécifications du client final.

Le contrat entre le producteur et le silo-élévateur décrit les procédures à suivre aux stades du semis, de la culture, de la récolte et de l'entreposage. Les travaux peuvent être effectués avec le matériel de la ferme ou celui d'un entrepreneur de travaux agricoles.

Le producteur accepte ces modalités par écrit et tient un journal démontrant qu'il les a appliquées. Le type de semences, les bandes-tampon et les pratiques agronomiques doivent tous respecter le plan de production.

Le silo-élévateur qui a signé le contrat ou qui achète les semences doit avoir en place une méthode de vérification interne documentée confirmant que ces modalités ont été suivies. Il doit aussi noter les mesures correctives apportées advenant la non-conformité du produit.

Protocole SCRS de Soy Canada

POINTS DE CONTRÔLE	SÉLECTION DES SEMENCES	SEMIS	CULTURE	MOISSON ET STOCKAGE À LA FERME	TRANSPORT DE LA FERME
EXIGENCES ET PROCÉDURES	Le producteur sème uniquement des semences certifiées, conformément au plan de production. Les semences de tout-venant ne peuvent être utilisées.	Le soja SCRS non-OGM ne peut être semé dans un champ où du soja OGM a été semé l'année précédente. Le matériel de semis doit être soigneusement nettoyé et inspecté avant de servir à semer du soja SCRS. Une bande-tampon d'au moins 3 mètres doit être prévue entre un champ de soja SCRS et toute autre culture de soja ou de légumineuses à graines. Pour l'année en cours et l'année précédente, le producteur doit conserver les croquis et les notes sur les pratiques culturales de chaque champ SCRS.	Le producteur inspecte les champs tout au long de la saison de croissance pour assurer le contrôle des mauvaises herbes et l'uniformité du soja. Le producteur doit présenter au silo-élévateur, soit un rapport d'inspection des champs, soit un rapport sur les problèmes d'impureté dans les champs SCRS. Le silo-élévateur applique une procédure documentée permettant d'éliminer tout produit non conforme.	Avant de moissonner les champs SCRS, le producteur doit s'assurer que les moissonneuses, les remorques, les vis à grain et les cellules de stockage sont soigneusement nettoyées et inspectées. Toute récolte contaminée devra être éliminée, tel qu'indiqué dans le plan de culture.	Le matériel servant au transport doit être soigneusement nettoyé et inspecté au préalable. Le producteur doit remplir et signer un rapport d'inspection des camions attestant que le camion et la trémie ont été nettoyés avant le chargement. Ce rapport est présenté au moment de la livraison de la récolte au silo-élévateur. Si le producteur fait appel à une entreprise de camionnage, il doit remettre au camionneur un rapport indiquant la variété de soja SCRS à livrer ainsi que le nom de la ferme. Ce rapport doit être présenté au silo-élévateur à la livraison. Les mêmes exigences de nettoyage et d'inspection s'appliquent.
VÉRIFICATIONS	L'auditeur vérifie le rapport interne de la société céréalière afin de s'assurer que des semences certifiées ont été utilisées.	L'auditeur vérifie le processus d'audit interne de la société céréalière afin de s'assurer que les croquis de champ du producteur ont été vérifiés, y compris la largeur des bandes-tampon. Les auditeurs du SCRS ont également accès à l'historique des cultures et aux registres de nettoyage du matériel.	Le silo-élévateur qui reçoit la récolte, soit sous contrat ou au comptant, doit pouvoir fournir les rapports d'inspection des champs et les preuves de toute mesure corrective appliquée.	Le silo-élévateur qui reçoit la récolte, soit sous contrat ou au comptant, doit pouvoir fournir les rapports de nettoyage et d'inspection.	Le silo-élévateur qui reçoit la récolte, soit sous contrat ou au comptant, doit pouvoir présenter les rapports de nettoyage et d'inspection, ainsi que les documents d'expédition fournis par le camionneur ou le producteur lors de la livraison.
AUTRES MEILLEURES PRATIQUES Recommandées par Soy Canada	Les semences SCRS doivent être stockées séparément.	Les champs SCRS doivent être ensemencés avant que le matériel ne soit utilisé dans d'autres champs de soja. Les croquis et l'historique des champs doivent être conservés pendant au moins trois ans.	Les sociétés céréalières doivent avoir mis en place des méthodes décrivant les critères à appliquer par les producteurs lorsqu'ils évaluent leur récolte.	Les cultures SCRS doivent être récoltées, transférées et stockées avant que l'équipement ne soit utilisé dans d'autres champs de soja.	L'équipement de transport ne peut avoir servi à transporter autre chose que des denrées propres, comme des céréales ou des produits alimentaires, lors des trois livraisons précédentes. La benne ou la trémie doit être recouverte d'une bâche. Le camionneur doit remplir un connaissance portant sa signature et celles du producteur et du destinataire.

l'utilisation de pesticides, etc. Une fois que les attentes qualitatives de l'acheteur sont connues, l'entreprise détermine les procédés à utiliser pour respecter les modalités du contrat, incluant les pratiques à la ferme.

Toutes les exigences relatives aux essais, à la production, à la manutention et au transport sont définies dans le manuel de qualité du SCRS de l'entreprise, notamment :

- Les responsabilités du personnel, les pouvoirs et les plans de formation de la chaîne d'approvisionnement
- Les exigences qualitatives pour le produit
- La pureté variétale
- Les méthodes d'analyse des OGM et le degré de sensibilité
- L'étape d'analyse dans la chaîne d'approvisionnement
- Les plans de culture et de manutention de la production
- Le plan de transport
- Les mesures en cas de non-conformité du produit



CIPRS SCRS

Vérfié et certifié

L'intégrité des programmes SCRS est vérifiée dans le cadre d'audits de conformité menés par l'Institut canadien des semences, qui est accrédité par la CCG. Cette dernière se fonde sur les rapports d'audits indépendants pour décider si un programme peut être officiellement reconnu comme conforme à la norme SCRS. Si oui, la CCG délivre son Certificat de reconnaissance et autorise l'entreprise à utiliser la marque de certification SCRS, gage d'assurance à l'acheteur que la ségrégation donne les résultats attendus.

SCRS : AU SILO-ÉLÉVATEUR

Les silos-élévateurs qui reçoivent du soja SCRS doivent avoir mis en place des mesures documentées de suivi de toutes les livraisons de soja et de leur cheminement à toutes les étapes : déchargement, stockage, manutention et chargement à destination du port.

Cela inclut des mesures visant à préserver la qualité de ségrégation et à éviter le mélange avec d'autres grains. À chaque point de manutention du grain, le personnel doit appliquer les mesures prescrites de nettoyage et de purge de l'installation avant la réception de soja SCRS.

Pour chaque cargaison livrée, le silo-élévateur doit pouvoir vérifier l'admissibilité du producteur à livrer. Des échantillons sont prélevés et conservés, et les données sur l'origine du soja sont enregistrées. Le silo-élévateur doit être prêt à identifier, à vérifier et à suivre les cargaisons entrantes de soja tant SCRS que régulier.

Pour obtenir des renseignements complets sur le SCRS, allez à grainscanada.gc.ca

Protocole SCRS de Soy Canada

RÉCEPTION	STOCKAGE	MANUTENTION	CHARGEMENT
<p>Avant la réception de soja SCRS, le silo-élévateur doit nettoyer et inspecter la fosse de réception, les convoyeurs et les élévateurs à godets, et doit noter ces procédures.</p> <p>Il doit conserver des notes détaillées sur le soja SCRS et régulier reçu au silo. Les bons de pesée doivent indiquer le nom de la variété et l'information sur le déchargement et le stockage.</p> <p>Le silo-élévateur doit prélever un échantillon de soja SCRS dans chaque cargaison. Les échantillons sont étiquetés de façon à pouvoir retracer chaque livraison.</p>	<p>Le silo-élévateur doit identifier et documenter toutes les cellules de stockage utilisées pour entreposer des variétés de soja SCRS et de soja destiné à la trituration.</p> <p>Avant le chargement et le déchargement du soja SCRS, les cellules de stockage SCRS doivent être nettoyées et inspectées. Le silo-élévateur doit noter ces procédures.</p>	<p>Tous les équipements doivent être nettoyés et inspectés avant de servir à manutentionner une récolte SCRS. Ces procédures doivent être documentées.</p> <p>Le silo-élévateur doit également noter tous les déplacements de soja SCRS des cellules de réception vers les cellules de stockage de grain traité, y compris les transferts à l'intérieur du silo-élévateur et entre différentes installations.</p>	<p>Avant le chargement du soja SCRS, tous les conteneurs, les camions et les wagons doivent être nettoyés et inspectés. Le silo-élévateur doit noter ces procédures.</p> <p>Le silo-élévateur doit avoir adopté des critères précis pour déterminer si un véhicule de transport convient pour déplacer des denrées de grade alimentaire, ainsi que des procédures à suivre pour refuser un véhicule de transport.</p> <p>Le silo-élévateur doit également avoir adopté un processus documenté pour enregistrer tous les transbordements de soja SCRS des cellules de grain traité vers les véhicules de transport.</p>
<p>Le silo-élévateur doit pouvoir fournir des documents décrivant les procédures de nettoyage, y compris la date et le nom de l'employé qui a effectué l'inspection.</p>	<p>Le silo-élévateur doit pouvoir fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des documents décrivant les procédures de nettoyage, y compris la date et le nom de l'employé qui a fait l'inspection. • Des plans détaillés des cellules, des diagrammes et/ou des données indiquant le type de culture et la variété de grain stocké dans chaque cellule 	<p>Le silo-élévateur doit pouvoir fournir des documents montrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de nettoyage, y compris la date et le nom de l'employé qui a effectué l'inspection • Tout transbordement de soja SCRS à partir des cellules de réception 	<p>Le silo-élévateur doit pouvoir fournir des documents décrivant les procédures de nettoyage, y compris la date et le nom de l'employé qui a effectué l'inspection. Le silo-élévateur doit également garder des registres indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cellules de produit traité d'où proviennent les cargaisons de soja SCRS et régulier • Le numéro d'identification des conteneurs, des camions et des wagons • La description du grain • La quantité chargée
<p>Sur demande, le silo-élévateur doit remettre la moitié de l'échantillon de livraison au producteur.</p>			

PERSONNES-RESSOURCES

Pour en savoir plus sur les programmes d'assurance qualité du soja canadien

Commission canadienne des grains

Laura Anderson
Gestionnaire, Bureau de vérification
du processus et d'accréditation
303, rue Main, pièce 800
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
Tél. : (204) 983-7550
Télé. : (204) 983-2751
laura.anderson@grainscanada.gc.ca

Institut canadien des semences

Roy van Wyk
Directeur exécutif et secrétaire
240, rue Catherine, pièce 200
Ottawa (Ontario) K2P 2G8
Tél. : (613) 236-6451
Sans frais : 1-800-516-3300
Télé. : (613) 236-7000
rvanwyk@csi-ics.com

Soy Canada

Jim Millington
Directeur, Développement de marché
130, rue Albert, pièce 1607
Ottawa (Ontario) K1P 5G4
Tél. : (705) 344-4429
jmillington@soycanada.ca

Association canadienne des producteurs de semences

Glyn Chancey
Directeur exécutif
CP 8455
Ottawa (Ontario) K1G 3T1
Tél. : (613) 236-0497, poste 224
Télé. : (613) 563-7855
gchancey@seedgrowers.ca



130, rue Albert, pièce 1607
Ottawa (Ontario) K1P 5G4
Canada

(613) 233-0500 info@soycanada.ca www.soycanada.ca